



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

ILE DE LA RÉUNION



CAP

PEINTRE AUTOMOBILE

Diplôme du ministère de
l'Éducation nationale
de Niveau 3

Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle de spécialité « peintre automobile » est un ouvrier qui intervient dans tout type d'entreprise de réparation et de peinture des carrosseries des véhicules. Il peut exercer son métier :

- chez un artisan carrossier, affilié ou non à un réseau
- dans une entreprise des réseaux constructeurs (réparateurs agréés / concessions / agents)
- chez un mécanicien réparateur automobile

Dans le cadre de son parcours professionnel, il pourra éventuellement assumer, après plusieurs années d'expérience, des responsabilités qui le conduiront à exercer en tant que chef d'équipe ou responsable d'une unité de peinture en carrosserie. La réparation des carrosseries constitue également une spécialisation à laquelle il a la possibilité d'accéder, notamment dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

L'activité de ce salarié s'exerce dans un environnement impliquant un respect scrupuleux des règles de prévention des risques professionnels en matière d'ergonomie, d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement.

Son activité consiste, au sein de l'équipe, à :

- Préparer l'intervention sur le véhicule
- Réparer les éléments en matériaux plastiques détériorés
- Préparer la mise en peinture du véhicule
- Réaliser la mise en peinture du véhicule
- Préparer le véhicule à la livraison

LES DÉBOUCHÉS :

- Peintre automobile
- Peintre confirmé
- Carrossier / peintre
- Chef d'atelier

SUITE DE PARCOURS :

Le CAP débouche sur la vie active mais il est possible, sous certaines conditions, de poursuivre des études en 2 ans en bac professionnel.

- Bac Pro Carrossier peintre automobile

LES +++ DE LA FORMATION :

Plateaux équipés

Accès possible à l'internat, la restauration

Aide au petit équipement.

Possibilité de mobilité

CMA FORMATION

Centre de Formation de Saint-Pierre

0262 70 99 62

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat est inscrite
auprès de la Préfecture sous le n° d'existence 98 97 022 98 97





CAP Peintre automobile

NIVEAU 3

PUBLIC

Contrat d'apprentissage : Jeunes âgés de 16 à 29 ans

Contrat de professionnalisation : à partir de 18 ans

Formation continue : Chef d'entreprise, Conjoint, Salarié et Demandeur d'emploi

CONDITIONS D'ACCÈS ET PRÉ-REQUIS

- Soit titulaire de certains CAP
- Soit jeunes issus de la classe de 3^{ème}

EQUILANCES PASSERELLES

Pas d'équivalence

Passerelle : pas de passerelle

MODALITES ET DÉLAIS D'ACCÈS

Entrée possible tout au long de l'année pour une entrée en formation principalement en août ou en septembre. Intégration en formation dans les trois mois du début du contrat d'apprentissage.

Admission sur dossier et possibilité d'entretien

PIÈCES À FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

Dossier de candidature complété

Copie de la pièce d'identité

Curriculum vitae et lettre de motivation

TARIFS

Contrat en alternance : prise en charge selon les coûts définis par l'OPCO de l'entreprise formatrice.

Stagiaires de la formation professionnelle : prise en charge possible en fonction du statut et des droits acquis.

Coût de la formation : nous consulter pour devis

VOS CONTACTS AU SERVICE APPRENTISSAGE

Saint-Denis : 0262 21 04 35 - Saint-Pierre : 0262 96 12 40

Saint-Paul : 0262 45 52 52 - Saint-André : 0262 46 62 00

Dépose et repose d'éléments amovibles

Préparation des fonds et des surfaces

Préparation et application des peintures

CONTENU PÉDAGOGIQUE

BLOCS DE COMPETENCES

- Intervention et réparation sur un élément
- Préparation et application des peintures
- Français et histoire-géographie-enseignement moral et civique
- Mathématiques et physique-chimie
- Education physique et sportive
- Prévention-santé-environnement
- Langue vivante (Bloc facultatif)
- Arts appliqués et cultures artistiques (Bloc facultatif)
- Mobilité (Bloc facultatif)

DURÉE

2 ans en alternance

Durée adaptée en fonction des profils et des situations

MODALITES

Présentiel 1 semaine sur 3 en centre de formation

MODALITE D'EVALUATION ET CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DU DIPLÔME

Suivi pédagogique et évaluation des acquis en centre de formation et en entreprise

Examen final ponctuel

La certification peut être acquise par blocs de compétences capitalisables pour les candidats préparant l'examen du CAP dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Les inscriptions aux examens sont conditionnées à la validation du nombre d'heures de formation effectués en centre.

L'obtention du diplôme se fait avec une moyenne générale d'au moins 10.

MOYENS ET MÉTHODES MOBILISEES

Accompagnement individualisé

Mise en situation de cas concrets avec des apports théoriques et pratiques

Livret d'alternance ; Visite en entreprise

Moyens techniques : salles de formation, salles informatiques, plateaux techniques modernes et équipés

Encadrement : formation encadrée par des professeurs de matières techniques et générales, ainsi que par un maître d'apprentissage ou tuteur en entreprise



Accueil et handicap

Pour toute demande relative à des besoins spécifiques notre référent handicap est à votre disposition.

